



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 5 janvier 2024

**Grand Froid : la préfète renforce les dispositifs
pour les personnes sans domicile**

Une vague de froid est annoncée par Météo France pour les prochains jours.

La préfète de la Haute-Marne a décidé d'accroître temporairement les capacités de mise à l'abri immédiate des personnes sans domicile.

L'orientation sera faite exclusivement par le 115.

Afin de renforcer le suivi des personnes sans domicile, les mesures suivantes sont également mises en œuvre :

- une extension des horaires des maraudes, qui tournent tous les soirs,
- une extension des horaires des accueils de jour, afin de permettre le repérage des publics les plus en difficulté.

La préfète insiste sur l'importance que toute personne en situation de détresse dans l'espace public soit signalée au 115, service d'appel d'urgence gratuit.

Un appel à la vigilance est également lancé auprès des services de secours circulant sur la voie publique : Police et Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18) et SAMU (15).

La préfète rappelle aussi les mesures de prudence :

1. en matière de déplacement

Même si les agents de la voirie sont particulièrement mobilisés en période de viabilité hivernale, les usagers de la route peuvent rencontrer des conditions de circulation dégradées (ralentissements, blocages...). Il importe donc pour chaque conducteur d'être vigilant aux alertes de Météo France relatives au risque de neige et de verglas et d'adapter sa vitesse.

Les conditions de circulation sur le réseau autoroutier sont consultables sur le site <https://voyage.aprr.fr/information-traffic>.

Les conditions de circulation sur le réseau routier national sont consultables sur le site <https://www.dir.est>

Les conditions de circulation sur le réseau routier départemental sont consultables sur le site <https://haute-marne.fr/>

En présence de neige, les automobilistes doivent veiller à :

- avoir des équipements adaptés, chaînes ou pneus spéciaux ;
- remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel.

Sur les routes de campagne en hiver, les plaques de verglas sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.

2. en matière d'utilisation du chauffage et des risques d'intoxication au monoxyde de carbone

- faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins 10 minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55